



Le stationnement

STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Source : Ville de Paris
Direction de la Voirie
Et des déplacements



Garage commercial
Parc privé à usage public.

Places rotatives
Stationnement limité à 6 heures consécutives sur un même emplacement.

Places mixtes
Stationnement limité à 6 heures consécutives sur un même emplacement pour les non-résidents et à 7 jours consécutifs pour les résidents.

Places gratuites
Places de stationnement délimitées par un marquage sans mention particulière.

Places spécifiques
Places réservées (taxis, police, poste,...) livraison, deux-roues, GIG-GIC.



Règles du stationnement payant de surface
Le stationnement rotatif ou résidentiel est payant du lundi au samedi de 9h à 20h toute l'année. Les règles de tarifications sont disponibles sur le site de paris.fr : <https://www.paris.fr/pages/payer-son-stationnement-2129>

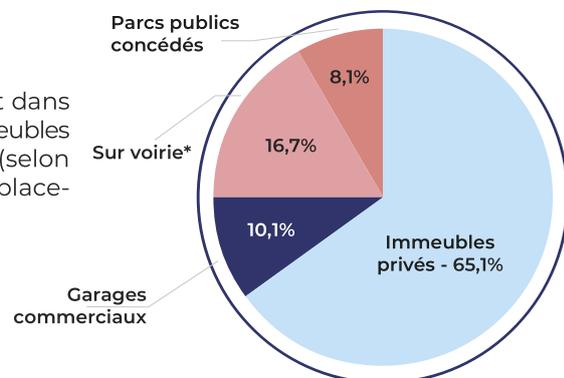
Carte de stationnement résidentiel
Au 1^{er} février 2015, l'obtention des cartes de stationnement résidentiel pour les véhicules motorisés, s'élève à 45€ pour un an et 90 € pour 3 ans. Le renouvellement n'est plus automatique. La possibilité d'obtenir ou de renouveler sa carte est offerte en ligne. Voir plus d'informations : <https://www.paris.fr/pages/stationnement-residentiel-mode-d-emploi-2078#trouver-une-place-de-stationnement-residentiel>

Au 1^{er} septembre 2022, **le stationnement des deux-roues motorisés devient payant** (à l'exception des 2-roues-motorisés électriques, des personnes en situation de handicap et des professionnels du soin à domicile qui peuvent, sous conditions, stationner gratuitement). Voir aussi : <https://www.paris.fr/pages/tout-savoir-sur-le-stationnement-payant-pour-les-2-roues-motorises-21304>

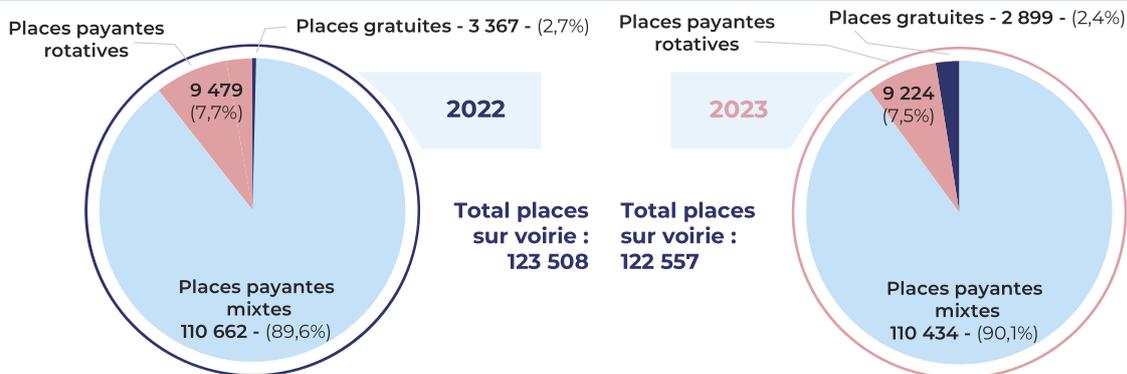
Offre globale de stationnement pour les véhicules (estimation)

Le nombre total de places de stationnement dans Paris intra-muros est estimé à 808 000. Les immeubles privés renferment environ 526 000 places (selon l'enquête réalisée par l'Observatoire des déplacements entre 2005 et 2019).

*Hormis places spécifiques (livraisons, deux-roues, GIG-GIC et places réservées taxis, police, poste ...)



Offre de stationnement véhicules sur voirie (hors bois)



Places pour les deux-roues sur voirie (hors bois)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023 / 2022
Nombre de places deux-roues dont :	71 100	72 255	76 737	83 309	84 594	88 526	109 494	118 961	146 069	152 778	+4,6%
- places mixtes	14 100	14 003	13 000	11 844	11 908	11 710	11 144	10 331	7 960*	988	-88%
- places spécifiques : deux-roues motorisés	31 100	31 278	33 690	35 640	36 116	37 895	41 032	41 295	42 183	44 273	+5%
- Vélo	25 900	25 974	30 047	35 825	36 570	38 791	57 318	67 335	81 128	106 961	+31,8%

*Jusqu'au 31 août 2022. En raison du passage au stationnement payant pour les deux-roues motorisés, les zones mixtes ont été supprimées.

Places pour engins de déplacement personnel (trottinettes)

	2021	2022	2023
Places pour E.D.P motorisés	15 183	14 798	113

La fin de l'offre de trottinettes en libre-service qui fait suite à la votation organisée le 2 avril 2023 a pour effet la suppression des emplacements dédiés aux engins de déplacement personnels.

Usagers du stationnement résidentiel

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de cartes de stationnement résidentiel délivrées dans l'année	138 612	58 692	63 893	61 109	59 423	60 361	61 218	61 368	73 993	65 753

La validité des cartes de stationnement résidentiel variant de 1 à 36 mois, **113 573 cartes** de stationnement résidentiel demeurent valides fin 2023 (contre 120 518 fin 2022).



Carte Professionnels sédentaires

Depuis le 1^{er} mai 2015, elle remplace la carte Sésame Artisans Commerçants. Elle est payante au tarif annuel de 45€ et la liste des ayant-droits est plus réduite. Le titulaire de cette carte professionnel peut utiliser un ticket horodateur valable 24H, au tarif résident. Il est autorisé à stationner 24h consécutives sur les emplacements payants des voies mixtes dans les 4 zones de stationnement résidentiel déterminées par l'adresse de son établissement, au tarif journalier de 1,50€ (non fractionnable).

Carte Professionnels sédentaires

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de cartes délivrées dans l'année	6 791	4 356	3 659	3 611	5 805	5 442	5 017	5 345	6 856	6 388

Offre de stationnement dans les parcs concédés

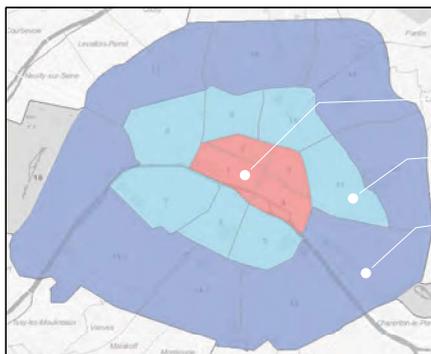
Recensement exhaustif en 2022 (places pour véhicules)

Nombre de Parc souterrains concédés

62 150 places sont comptabilisées en 2023 **dans 124** parcs et parmi ces derniers :
69 parcs pratiquent un tarif abonné résident ou résident petit rouleur
10 des abonnements « parc relais »

Capacité des parcs par zone

Capacité totale : **62 150 places mixtes et abonnés** dont **11 037** places amodiées



8 088 places
(8 023 places en 2022)

24 318 places
(24 396 places en 2022)

29 744 places
(29 812 places en 2022)

STATIONNEMENT DANS LES PARCS CONCÉDÉS



Parc concédé
Parc de la ville de Paris, construit et exploité par une société de droit privé.

Sociétés délégataires
INDIGO, SAEMES, SPIE Autocité, SAGS, Q-Park, Realpark, Interparking, Accor

Zone centrale (arrdts 1 à 4)

Zone péricentrale (arrondissements 5 à 11)

Zone périphérique (arrondissements 12 à 20 et Marigny-Château à Vincennes)

Places pour véhicules légers reliées à une borne de recharge électrique

	Évolution 2023 / 2022				
	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de places Véhicules électriques	319	597	847	2 278	2 515*
Réparties dans (nombre de parcs)	66,5	64	65,5	65	70



*À cela s'ajoute : 51 places pour PMR électriques.

Places pour les deux-roues dans les parcs concédés

	Évolution 2023 / 2022												
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021	2022	2023	
Nombre de places deux-roues motorisés	2 164	2 293	2 361	2 579	2 661	2 795	2 860	2 957	3 079	3 260	4 086*	4 264*	
- Réparties dans (nombre de parcs)	105	97	105	105	104	105	105	107	104	103	105,5	107,5	
Nombre de places vélos (et V.A.E)									905	1 675	1 916	2 426	2 757
- dont Velostations (Montparnasse et Van Gogh)										583	583	583	583
- Réparties dans (nombre de parcs)									48,5	54,5	60	61	70



* À cela s'ajoute dans 13,5 parcs : 135 places deux-roues motorisés électriques.



Sorties horaires

Elles comprennent les sorties des clients qui paient au tarif horaire, les «sorties gratuites», c'est-à-dire les sorties, hors sorties abonnés, ne donnant pas lieu à encaissement immédiat et les «forfaits», généralement liés à des usages spécifiques des parcs (notamment touristiques), ou ponctuels (liés à l'organisation d'événements voisins).

- Tout Paris
- Zone Péricentrale (arrondissements 5 à 11)
- Zone périphérique (arrondissements 12 à 20 et Marigny- Château à Vincennes)
- Zone centrale (arrondissements 1 à 4)



Tarif résidentiel

Taux préférentiel destiné aux riverains.

Utilisation des parcs concédés

Sorties horaires en 2023

Évolution 2023 / 2022

Évolution 2023 / 2022

Nombre total par jour

19 354



Nombre/place publique/jour

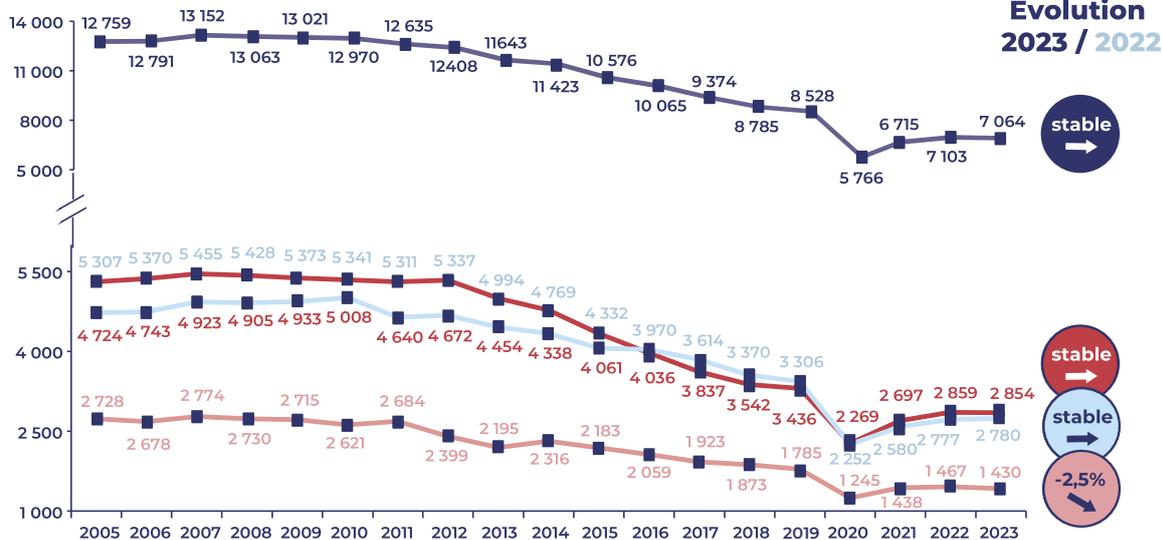
0,37



Évolution des sorties horaires

dans les parcs de stationnement concédés

Nombre de sorties en milliers



Tendance : Le nombre de sorties horaires de l'ensemble des parcs concédés reste globalement stable en 2023 mais enregistre toutefois une baisse de 2,5 % de la fréquentation des parcs de stationnement des arrondissements centraux.

Abonnés (fin 2023)

Évolution 2023 / 2022

Véhicules légers

Nombre total d'abonnements

28 465



Nombre / place publique

0,55



Nombre d'abonnements à tarif résidentiel répartis dans

5 501
69 parcs



Deux-roues motorisés

Nombre d'abonnements répartis dans

3 603
106,5 parcs



Vélos

Nombre d'abonnements répartis dans

1 558
61 parcs



Tendance : Le nombre d'abonnements dans les parcs concédés pour véhicules légers baisse de 2 % (avec 28 465 abonnements contre 29 164 en 2022), mais le nombre d'abonnements deux-roues motorisés augmente de 61 % (3 603 contre 2 244 en 2022), ainsi que celui pour les vélos, en hausse de 1 % (avec 1 558 abonnements contre 1 387 en 2022).